

Session ordinaire du 14 Novembre 1875

Délibération portant autorisation accordée à M. Maire pour mandater la somme de 700^{fr} au profit de M. Mange et Cournot.

Le samedi huit cent soixante quinze et le quatorze au mois de novembre à Clamecy. Le Conseil Municipal de la Commune de Clamecy Canton de Laroche Département de La Charente régulièrement convoqué en session ordinaire pour la présidence de M. le Maire.

Étaient présents: M. le Maire, François, Dorcas Charles, Pierre Louis Dalaud, Dorcas Martial, Puyes Léonard, Chenu Jean Baptiste et Dorcas Jean pour Maire Président et assisté de M. le Maire et de M. le Maire.

Unanimité. M. le Maire, Dorcas, Puyes, Chenu, Dorcas.

Lesquels forment la majorité du conseil. M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé que la somme de huit cents francs nécessaire à payer ce qui est dû à M. Nange et laquelle était disponible et qu'il s'agit d'un autoriser à employer conformément à sa destination.

Le conseil -

Sur la demande de M. Nange et M. le Préfet -
Donne le paiement de ce qui lui est dû -

Et décide à l'unanimité que M. Nange soit autorisé à mandater au profit de M. Nange et autres ayants droit toutes les sommes qui leur sont dues tant en capital qu'en intérêts.

Fait en la Mairie de Combrès le jour mois et an susdits.
Nange - Charrier P. Forestay Sieur Bouyer
Dalau Beneyx père Derivoy

- Délibération relative au prolongement du chemin N° 11 en empruntant pour une partie de M. 1 -

Le conseil Municipal de la commune de Combrès a délibéré en séance publique le 15 mai 1877. Sans la présence de M. le Maire.

Présents M. Nange François Forestay Charles Beneyx père Dalau Jean
Derivoy Martial Bouyer Léonard Charrier Jean - Baptiste et Derivoy Marie, procureur
S'appuyant la majorité du conseil, M. le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le conseil, après en avoir délibéré, a unanimement décidé que le chemin de chemin d'intérêt commun N° 11 de Combrès à Combrès soit prolongé jusqu'à la limite du département de la Dordogne en empruntant le chemin vicinal ordinaire N° 1 de la commune de Combrès pour le parcours dont le pourcentage sera terminé sur de huit mètres environ.

Pour suite de cette délibération le chemin N° 11 sera classé à Combrès aux grandes et sera rattaché à son chemin d'intérêt commun de Combrès N° 37 classé par le Ministère à Larochelleauxcours.

144. - Registre des Délibérations. - Intercal. - Paris, Paul Dupont. (Cl.) 8-7.

(Séance ordinaire du mois de novembre)

Déclaration préalable approbation du budget des ressources et travaux

2 Des délibérés des communes viciniales ordinaires (et voirie chemin N° 2.)

Présents M. M. Maury Francis - Forestier Charles - Dalaud Jean

Dalaud Jean Dorey Martial Douzer Léonard Choussier Jean. 10 ju et
Dorey Urbain président.

Lesquels forment la majorité du conseil. M. Leclercq a déclaré la séance ouverte et a exposé le budget des dépenses et des travaux des communes viciniales ordinaires. Comptes.

Matière des Ressources	}	Industries et reliquats	745 ⁵⁰ 00	R. Subvention 745 ⁵⁰ 00
		Restations (3 ^e)	1377 ⁰⁰ 00	457 ⁰⁰ 00
		Contingents ordinaires (10 ^e 00)	246 ⁰⁰ 00	38 ⁰⁰ 00
		Augmentations extraordinaires ou d'urgence	286 ⁰⁰ 00	286 ⁰⁰ 00
		<u>2694⁰⁰ 00</u>	<u>1528⁰⁰ 00</u>	
Total pour le Chemin vicinal ordinaires			1528 ⁰⁰ 00	

Chemin N° 1 Redevances:
Travaux d'entretien à faire sur ce chemin 897⁰⁰ 00
Chemin N° 2.
Travaux neufs et d'entretien à faire sur ce chemin 1031⁰⁰ 00

Total 1528⁰⁰ 00

Contingents des chemins vicinaux (10^e et 1^e article C^o) 1166⁰⁰ 00

Total Général 2694⁰⁰ 00

Montant des ressources 2694⁰⁰ 00

Reste libre " " "

Le conseil après en avoir délibéré a approuvé le devis des
et s'agit de exprimer le vœu que les travaux relatifs au N° 2 soient soumis aux
Fonds régaliés.

J. D. Laspiney Brethomé C. Forestier
Dalaud